

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 68 (1980)

**Heft:** [1]

**Artikel:** L'infirmière et son travail

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-275829>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'infirmière et son travail

La direction cantonale de l'hygiène à Zurich a fait faire une enquête auprès des infirmières et infirmiers diplômés, afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les hôpitaux manquent de personnel alors que les écoles recrutent normalement.

Un questionnaire, établi après 15 entretiens individuels, a été envoyé aux 371 infirmiers et infirmières ayant quitté leur poste entre octobre 1978 et juin 1979. 204 sont rentrés, ce qui est une forte proportion. 47% des réponses émanent de jeunes entre 20 et 25 ans. La provenance des réponses correspond à la répartition des hôpitaux entre grands, moyens et petits dans le canton.

Les résultats montrent qu'aucune des personnes ayant répondu n'avait choisi sa profession au hasard, toutes avaient une réelle vocation de soigner des malades. Mais pour la moitié d'entre elles, la réalité n'a pas correspondu à leurs espoirs. 78% n'ont cependant pas tourné le dos à la profession, elles seraient prêtes à la choisir à nouveau.

Le facteur négatif dominant, ce sont les conditions de travail : surcharge, heures irrégulières, gardes de nuit, épuisement physique et psychique.

Le passage de l'école à la pratique s'effectue relativement bien. C'est peu à peu que les difficultés se marquent. On reproche à l'école de n'avoir pas assez préparé les élèves à confronter la réalité de la situation hospitalière, l'enseignement de la psychologie est trop théorique.

Les difficultés sont moins grandes dans les petits hôpitaux ou ceux de taille moyenne. Plus les hôpitaux sont grands, plus notamment la collaboration avec les médecins fait problème.

Les motifs les plus fréquemment indiqués pour justifier son départ sont le manque de temps pour la famille ou les amis, ou pour les violons d'Ingres, un changement de domicile ou de lieu de travail, un séjour à l'étranger, le manque de possibilités de se perfectionner, etc. Le mariage n'est indiqué que dans 17 cas, la maternité dans 24. 40% des réponses donnent des motifs personnels, plus de la moitié invoquent les conditions de travail dans un hôpital donné. 37% ont dénoncé leur contrat simplement pour changer de place, 28% veulent reprendre le métier après une interruption, 17% renoncent définitivement, 18% ne sont pas décidés.

## Une théologienne à la tête d'une association de pasteurs

Si Jean Paul II ne veut pas de femmes parmi ses prêtres, le corps pastoral du canton de Bâle-campagne, en revanche, a désigné une femme comme présidente de sa section en la personne de Mme Elisabeth Greter. Celle-ci est la première femme à occuper un poste aussi élevé dans la Société pastorale suisse. Parmi ses nouvelles tâches figure en particulier la consécration des candidats au ministère.

## Les femmes PDC

La communauté de travail des femmes du parti démocrate-chrétien (PDC) a relevé, lors de son assemblée générale du 3 novembre 1979, l'insuffisante protection des femmes qui travaillent dans leur ménage. Elles ne sont pas assurées contre les accidents professionnels comme le sont les femmes qui exercent une profession.

## Un million de femmes pour soutenir les principes de l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes

Une communauté de travail pour soutenir les principes de l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes vient de se constituer.

Elle comprend, en plus des 15 membres du comité d'initiative, des représentantes : des principales associations féminines suisses, des commissions féminines des 4 partis politiques participant au Conseil fédéral, des commissions féminines de l'Union syndicale suisse et de la Confédération des syndicats chrétiens, soit environ un million de femmes.

La lettre suivante a été envoyée aux députés aux Chambres fédérales :

Madame, Monsieur,

Dans un proche avenir vous allez examiner le message du Conseil fédéral sur l'initiative pour l'EGALITE DES DROITS ENTRE HOMMES ET FEMMES.

La communauté de travail constituée le 28 novembre à Zurich pour défendre les principes de cette initiative ne pourra pas transiger sur les principes qui devraient absolument être inscrits dans la constitution, soit :

- l'égalité juridique
- l'égalité des droits et des devoirs dans la famille
- l'égalité des salaires pour un travail égal ou de valeur égale
- l'égalité de chances dans l'éducation, la formation professionnelle, l'accès à l'emploi et l'exercice de la profession

La communauté de travail demande encore que toutes mesures législatives soient prises en vue de la réalisation aussi rapide que possible de ces principes.

Les personnes sous signées vous demandent, en leur nom personnel, de soutenir cette revendication. La femme suisse, qui a acquis en 1971 l'égalité des droits politiques sur le plan fédéral, pourra, grâce à ce nouvel article constitutionnel, mieux prendre ses responsabilités et faire preuve de ses capacités dans la vie familiale, professionnelle et sociale.

La communauté de travail "EGALITE DES DROITS ENTRE HOMMES ET FEMMES" vous remercie d'avance de bien vouloir vous engager à défendre ces principes fondamentaux et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ses sentiments distingués.

Pour la communauté de travail :

Lydia Benz-Burger  
Alice Moneda  
Clara Feinstein  
Hilda Autenrie  
Lili Nabholz  
Perle Bugnion-Secrétan  
Jacqueline Berenstein-Wam.  
Christine Thülin  
Gertrud Heinzelmann  
Barbara Stettler

Cette lettre a été signée, en leur nom personnel, par les présidentes ou membres des grandes organisations féminines suisses suivantes :

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES  
FÉDÉRATION SUISSE DES FEMMES PROTESTANTES  
LIGUE SUISSE DES FEMMES CATHOLIQUES  
ASSOCIATION SUISSE POUR LES DROITS DE LA FEMME  
COMMISSION FÉMININE DE L'USS.  
POCH-FRAUKOMMISSION  
Organisation für die Sache der Frauen  
COMMISSION FÉMININE CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS  
SVP-FRAUKONFERENZ S.  
A.G. FRAU UND POLITIK  
PARTI RADICAL S.  
COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES FEMMES DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

Evelina Vogelbacher  
Janine Rappaz  
Olivia Egli-Delafontaine  
Kathrin Bohren  
Helga Kohler  
Frieda Balbi  
Elfi Schöpf  
Marie-Thérèse Larcher  
Andrea von Allmen



**Je désire m'abonner à  
FEMMES SUISSES**

**1 année Fr. 30.-**

Nom

Prénom

Adresse